DECISION

Numéro de la réclamation/demande: 07

Réclamation
Epreuve: Championnat de France Espoirs Solitaire Equipage **Course n° :': 1**
Date de l'instruction: 26/08/2019

PARTIES ET TEMOINS

Numéro de la réclamation/demande: 07: LAR M - FRA210473 - Tom LEPIECE

LAR M - FRA212538 - Oscar BOUCHER

RECEVABILITE

Objections au jury: Non

Dans le temps limite: Dans le temps limite

Incident identifié: Oui

Appel correct: Protest hélé

Pavillon rouge arboré: Non requis

DECISION: Réclamation recevable

PROCEDURAL MATTERS
26/8 : 212538 Absent a l'instruction. Instruction selon RCV 63.3b
27/8 : réouverture du cas, toujours en l'absence du 212538

FAITS ETABLIS
26/8 : Le 212538 absent a l'instruction RCV 63.3b le 212538 babord au près légèrement au dessus de la lay line de la marque d'arrivée course 1. 210473 babord juste derrière . L'épaule gauche de 212538 touche la marque et 212538 n'effectue pas de pénalité .

27/8 : réouverture du cas. Le 212538 n'existe pas dans la flotte radial

Schéma: Croquis non validé

CONCLUSIONS ET REGLES APPLICABLES
26/8 : 212538 enfreint la RCV 31

27/8 : erreur d'identification du réclamé.

DECISION **Date et heure:** 27/08/2019 18:20 CEST'
27/8 : Réouverture du cas par 7 le jury (cf cas 8) et annulation de la décision du 26/8 de disqualification du FRA212538

JURY
Présidée par: Romain Gautier (FRA)
Membres du jury: Philippe Michel (FRA), Laurent Remy (FRA)

Imprimé: 02 sept. 19h11